



Economie & Développement

BIMENSUEL D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES ET DE DÉVELOPPEMENT

LES NOUVELLES SUR LE TOGO EMERGENT

N° 67 DU 12 JANVIER 2017

PRIX 250F CFA AFRIQUE / 1 EURO EUROPE



DÉCRYPTAGE BUDGET 2017

ÉCONOMIE

BUDGET 2017 : 46% social, 35% remboursement des dettes, 15% paiement des salaires, 4% création de richesses et emplois

Nul ne doute, le pourquoi le budget 2017 présenté par le gouvernement et voté par la représentation nationale consacre 46,8% des dépenses orientées vers les secteurs sociaux notamment, l'éducation, la santé, le développement socioéconomique de base et l'agriculture, l'eau et l'électrification rurale. L'adoption de la loi de finances 2017 s'équilibre en recettes et en dépenses à 1.227,4 milliards de francs CFA, soit une progression de 21,61% par rapport au budget initial de 2016 et de 5,9% par rapport au collectif budgétaire 2016 et permet ainsi au gouvernement de poursuivre la mise en œuvre de sa politique de développement.

P.2

2017, l'année des investissements sociaux

Le PUDC et le PAPV évalués à 77 milliards FCFA pour le budget

P.3



Réhabilitation de la route Avépozo-Aného:
Le Togo bénéficie de
91,5 millions \$ de la BID



Le Commissaire aux impôts Esso-Wavana ADOYI
explique l'élargissement de la
base fiscale de la loi de
finances 2017



Justice restauratrice ou réparatrice
2 milliards FCFA au HCRRUN
pour entamer le processus
des réparations

Pas besoin de cartes de vœux pour exprimer
vos souhaits en cette fin d'année.

Un sms suffit !!!

Formulez un vœu, envoyez un message personnalisé
et touchez tous vos clients grâce à SMS ZEDEKAA.



142 Rue des Flamants, Carrefour Gbadago. BP 31353 Lomé-Togo. Tél: 2256 2624 / 9247 0847 E-mail: info@nghcorp.info / www.nghcorp.info

ECO FLASH

**Réhabilitation de la route
Avépozo-Aného: Le Togo
bénéficie de 91,5 millions \$
de la BID**



Le Togo comme la Guinée a obtenu auprès de la Banque islamique de développement, des financements d'un montant total de 300 millions \$ pour des projets routiers. La Guinée bénéficiera de 208 millions \$ qu'elle prévoit d'utiliser pour la construction de deux routes régionales. Il s'agit d'une route de 151 km de Dabola à Kouroussa et d'une route de 116 km qui reliera Guekedou, Kissoudougou et Kondemradou. Quant au Togo, il obtiendra 91,5 millions \$ pour réhabiliter la route reliant Avépozo à Aného. L'état des routes en Guinée est très critique. En décembre dernier, le ministre des travaux publics a déclaré que 60% du réseau routier national était en mauvais état. Le gouvernement a, pour cela, décidé de mettre en œuvre un programme de travaux d'urgence pour réhabiliter les principaux axes routiers. Le problème que vit le Togo est celui de la vétusté de ses routes, la plupart étant en mauvais état et certaines abandonnées. En juillet dernier, le gouvernement a examiné et validé le projet de réhabilitation et de dédoublement de la route Avépozo-Aného.

ECONOMIE ET DÉVELOPPEMENT

Directeur de Publication
joseph GADAH
(228) 90 30 85 10
Rédaction
joseph
Ghislain
Raissa

Infographie
Katherin AFANOU-A.
(228) 92 10 17 99
Imprimerie
La Colombe

Copyright ECO DEV
Janvier 2017

DÉCRYPTAGE BUDGET 2017

46% social, 35% remboursement des dettes, 15% paiement des salaires, 4% (création de richesses et emplois)



« **L'écho de vos préoccupations exprimées me confirme que la gouvernance doit être encore plus sociale pour être mieux perçue et appréciée par chacun de vous...C'est la raison pour laquelle le gouvernement, sous mon impulsion, poursuivra résolument la mise en œuvre des différentes initiatives sociales** », a annoncé le Président de la République Faure Gnassingbé lors de la présentation des vœux à la nation le 06 janvier 2017. Nul ne doute, le pourquoi le budget 2017 présenté par le gouvernement et voté par la représentation nationale consacre 46,8% des dépenses orientées vers les secteurs sociaux notamment, l'éducation, la santé, le développement socioéconomique de base et l'agriculture, l'eau et l'électrification rurale. L'adoption de la loi de finances 2017 s'équilibre en recettes et en dépenses à 1.227,4 milliards de francs CFA, soit une progression de 21,61% par rapport au budget initial de 2016 et de 5,9% par rapport au collectif budgétaire 2016 et permet ainsi au gouvernement de poursuivre la mise en œuvre de sa politique de développement.

AU TITRE DES DÉPENSES

Pour le secteur de la santé, le renforcement du système demeurera la grande priorité. Il sera consacré 1,2 milliard FCFA avec un accent particulier sur l'amélioration sensible de l'accès et de la qualité des soins. L'approche contractuelle en matière de gestion des structures sanitaires publiques devrait contribuer à améliorer la gouvernance au sein des premiers sites expérimentaux de Lomé, Atakpamé et Blitta. La réhabilitation et la construction de structures modernes dans les différentes régions permettront de rapprocher l'offre de soins des populations bénéficiaires. Pour le secteur clé de l'éducation, d'importants défis subsistent avec la grogne répétitive des enseignants en ce qui concerne leur prime. Malheureusement, le budget ne prendra pas en compte les besoins exprimés par les syndicats des enseignements primaires, secondaires et techniques afférents à l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail. Cependant, le gouvernement dans ses priorités pense plutôt avoir un système éducatif plus performant en améliorant la résorption du déficit des effectifs enseignants. Un concours pour le recrutement de 1000 enseignants a été lancé en décembre 2016, à ceci s'ajoute le recrutement dans la fonction publique, l'intégration de la quasi-totalité des 11200 enseignants auxiliaires dans la catégorie des fonctionnaires. Le budget pour l'éducation doit s'atteler aussi à l'insuffisance d'infrastructures et d'équipements scolaires, la formation des enseignants pour le compte des secteurs public, privé laïc et privé confessionnel, le développement de la formation professionnelle. Le budget 2017 de la justice est passé de 5,1 milliards à 4,2

milliards face à des besoins cruciaux de l'heure tels que l'informatisation des chaînes judiciaires et la réhabilitation des infrastructures pénitenciaires. En ce qui concerne la contrepartie du Togo pour le financement du Projet PURISE destiné à la réhabilitation des infrastructures et des services électriques, il est passé de 280 millions à 140 millions. Dans le secteur agricole, on notera une baisse de financement au Projet d'Appui au Développement Agricole (PADAT) qui est passé de 3,3 milliards à 1 milliard. Au plan des infrastructures, l'un des grands chantiers du gouvernement, en 2017, consistera en une transformation en profondeur du secteur numérique au service du développement. Par ailleurs, pour une meilleure maîtrise du niveau d'endettement, et éviter la politique accrue de préfinancement des investissements, le Gouvernement fera recours au Partenariat Public Privé (PPP) pour la réalisation des projets d'infrastructures surtout routières. La SCAPE qui échoit en 2017 est annoncée pour être remplacée par le Plan national de développement (PND). Pour 2017, le gouvernement a jugé allouer à la SCAPE, 50 millions pour le budget. S'agissant des réparations dans la mise en œuvre des recommandations et du programme de réparations élaborées par la Commission 'Vérité, justice et réconciliation' (CVJR) et assurées par le Haut-commissariat à la réconciliation et au renforcement de l'unité (HCRRUN), le gouvernement a positionné 2 milliards de Fcfa dans le budget 2017.

DES PROJETS SUSPENDUS POUR UNE MEILLEURE MAÎTRISE DU NIVEAU D'ENDETTEMENT

En 2017, le gouvernement est tenu à un strict respect des dépenses et au financement des grands travaux compte tenu de la dette élevée du Togo. Selon le rapport économique, financier et social 2016 du Ministère de l'Economie et des Finances les dettes publiques extérieures et intérieures à fin Septembre 2016 sont évaluées respectivement à 690,8 milliards et 1191,1 milliards soit un total de 1881,9 milliards de francs. Le stock de la dette publique est passé de 1036 milliards en 2014 à 1183,3 milliards à fin juin 2015. Quant à l'amortissement de la dette publique, il est passé de 194 milliards à 378,92 milliards de fin 2015 à 2017. Soit une augmentation exponentielle de 92,22%. Selon la mission en novembre 2016 du Fonds Mondial International (FMI), le ratio d'endettement représente 75,4% du PIB dépassant largement le plafond de 70% dans l'espace UEMOA. « Le gouvernement doit se faire une violence dans l'établissement et la bonne gouvernance dans les politiques publiques pour sortir de cette zone d'ombre », explique Kako Nubukpo, l'Ex Ministre de la Prospective et de l'évaluation des politiques publiques du Togo. A cet égard, il importe de

rappeler l'effort consenti pour limiter le solde budgétaire à -1,17% contre une norme communautaire de -3% ; ce qui permet de contenir l'évolution du taux d'endettement de notre pays projeté à 52,8% en 2021. Pour jouer la carte de la prudence dans la gestion des financements, plusieurs projets ont vu leurs financements suspendus ainsi que d'autres arrivés à terme qui ne se verront pas reconduire par l'Etat Togolais. Il en est ainsi du projet BID3 pour la construction des infrastructures scolaires, du projet de construction du barrage d'Adjarala, du projet d'aménagement de 1000 ha de périmètres agro-sylvo pastoraux et halieutiques au Togo, le Projet PURISE destiné à la réhabilitation des infrastructures et des services électriques financé par la Banque Mondiale...

AU TITRE DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES

A voir l'aide en développement en baisse chaque année aux pays sous-développés, les nations unies recommandent par le biais de l'organisation des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), que les pays se rabattent sur leurs ressources internes à travers la mise en place des outils de la bonne gouvernance. C'est pourquoi le gouvernement pour son premier conseil de l'année a nommé les membres de la Haute autorité de lutte contre la corruption car l'analyse des contributions des sociétés d'Etat et des grandes sociétés de la place montre que les prévisions des recettes fiscales et non fiscales ne seront pas réalisées en rapport avec leur performance économique individuelle. L'avis partagé par le groupe parlementaire Alliance Nationale pour le Changement (ANC)

qui pense qui pense que la mauvaise gestion et la gabegie constatées au niveau des sociétés d'Etat ne rassurent guère quant au respect des engagements. Ces sociétés qui devraient en principe contribuer aux recettes de l'Etat à travers les impôts sur les sociétés et les dividendes affichent des déficits incongrus et inacceptables quand elles ne proposent pas des contributions insignifiantes. C'est le cas : du Port Autonome de Lomé dont les contributions en dividendes n'ont point évolué malgré les énormes investissements engagés notamment le 3ème quai et Lomé-Container-Terminal. Pour une prévision des dividendes de l'Etat d'un montant de 1,4 milliards de Francs, elle n'entend contribuer que pour 1 milliard ! De la CEET qui, affichant depuis 2016 un déficit de trésorerie de 42 milliards, ne peut rien apporter comme contribution, son déficit ayant augmenté du fait des dettes contractées par les services publics et para publics dont les collectivités locales, les hôpitaux et surtout de Contour Global. Le groupe Togo Télécom n'entend contribuer au titre des dividendes de l'Etat que pour 7 milliards pour une prévision d'un montant de 12 milliards de Francs. L'UTB, qui n'entend contribuer qu'à hauteur de la modique somme de 500 millions en lieu et place des 2 milliards versés en 2016, la SALT sur une contribution d'une prévision de 350 millions à elle allouée. La SNPT, n'a versé au Trésor Public depuis 2014 aucun franc. Pour une prévision des dividendes de l'Etat d'un montant cumulé de 4 milliards de Francs au titre des années 2014, 2015, 2016 et 2017, elle n'entend contribuer en tout et pour tout que pour la modique somme de 1 milliard ! Cet état de fait a été déploré également par Aimé Tchabouré Gogué, Prof. Agrégé en économie et député au

Parlement ; « Le problème du budget, c'est les entreprises publiques. C'est aussi l'une des faiblesses de ce budget. Je ne dirai pas de ce budget, mais des lois des finances qu'on nous soumet pour vote. Nous avons toujours eu des problèmes à évaluer les performances de ces entreprises, et à évaluer leur contribution au financement. Parce qu'elles sont également imposables », a-t-il indiqué. Pour l'année 2017, le gouvernement souhaite mobiliser les ressources internes à travers les sociétés minières dont plusieurs contrats d'exploitation seront revus en entier. D'une part, la présente loi de finances permet de poursuivre la consolidation de la mobilisation des recettes internes en assurant l'élargissement progressif de l'assiette fiscale afin de desserrer l'étau sur les entreprises et permettre ainsi au secteur privé de jouer pleinement le rôle qui est le sien. A cet effet, le gouvernement a consenti une baisse de 1% du taux de l'impôt sur les sociétés et a exonéré et/ou taxé à taux modéré les produits de consommation de base pour lutter contre la «vie-chère». Concernant la mobilisation des ressources externes, l'accent sera mis sur le recours aux dons-projets, aux appuis budgétaires et aux emprunts à des taux concessionnels auprès des partenaires techniques et financiers pour prendre en charge les investissements dans les secteurs porteurs de croissance. S'agissant du secteur économique, des discussions sont déjà en cours avec le Fonds Monétaire International (FMI) en vue de la conclusion d'un programme sur 3 ans qui devrait permettre au Togo de maîtriser son endettement tout en soutenant la croissance économique en vue de créer la richesse nécessaire pour l'amélioration des conditions de vie des populations. « Le gouvernement s'engage à utiliser rationnellement les moyens mis à sa disposition, par une

observation rigoureuse des procédures budgétaires en matière d'exécution des dépenses, afin d'éviter l'accumulation d'arriérés et les dérapages préjudiciables à la dynamique engagée », a laissé entendre Sani Yaya le ministre de l'Economie et des finances. Il est important de rappeler que le Programme d'Urgence pour le Développement Communautaire (PUDC) est l'instrument privilégié de l'Etat destiné à la mise en œuvre rapide des projets en matière d'infrastructures socio-économiques en milieu rural et semi-urbain.

CRÉATION EMPLOIS ET RICHESSES

En 2017, la création et le partage de la richesse nationale demeureront le fondement de l'action gouvernementale, dans un esprit d'équité. Le gouvernement poursuivra le déroulement des mécanismes de promotion d'emplois des jeunes tels que le FAEIJ, le PRADEB, l'ANVT qui en 2016 ont permis de créer 8300 emplois durables, 14000 emplois temporaires, à travers des travaux à haute intensité de main d'œuvre, plus de 2000 jeunes ont bénéficié de microcrédits, se sont installés et ont créé leurs entreprises. Près de 2400 nouveaux volontaires ont été également mobilisés et 550 entreprises créées par les jeunes. Aussi, 1600 maîtres-artisans ont été formés en entrepreneuriat. L'inclusion financière lancée en 2014, bénéficiera encore d'une attention particulière avec le FNFI et ses trois produits, l'APSEF, l'AGRISEF, et l'AJSEF. En 2016, environ 135000 personnes avec près de 217000 crédits renouvelés, pour un montant de 18 milliards.

CREDO

2017, l'année des investissements sociaux

Le PUDC et le PAPV évalués à 77 milliards FCFA pour le budget



A la fin de l'année 2017, si tous les programmes sociaux sont bien exécutés en toute bonne gouvernance, le taux de pauvreté au Togo devrait connaître une baisse qui en 2015 se situe à 55%. Raison pour laquelle le gouvernement place la nouvelle année sous le signe des investissements sociaux. Le chef de l'Etat, le premier

garant des secteurs sociaux en est conscient des réalités misérables qui polluent le pays ; « L'écho de vos préoccupations exprimées me confirme que la gouvernance doit être encore plus sociale...C'est la raison pour laquelle le gouvernement, sous mon impulsion, poursuivra résolument la mise en œuvre des différentes initiatives sociales », a-t-il annoncé comme vœux à la population. Pour y parvenir, 46,8% du budget s'équilibrant en ressources et en charges à 1.218,7 milliards de francs seront mobilisés pour la cause notamment, vers, l'éducation, la santé, le développement socioéconomique de base et l'agriculture, l'eau et l'électrification rurale. Ces actions, seront mises en œuvre à travers le Programme d'Urgence pour le Développement Communautaire (PUDC) et le Programme d'appui aux populations vulnérables (PAPV), qui visent une amélioration des conditions de vie des populations vulnérables dans les différentes régions de notre pays, avec un accent particulier sur le développement des infrastructures et la réduction de la pauvreté. « Ce programme permettra de réaliser, entre autres, les écoles, les centres de santé, les points d'eau potable et l'assainissement de base ainsi que la construction des routes, des pistes rurales, l'aménagement hydro-agricoles, les infrastructures de stockage et de transformation des produits agricoles, l'électrification rurale grâce à toutes les sources d'énergie », a expliqué le ministre de l'Economie et des Finances. 77 milliards FCFA seront mobilisés pour atteindre les objectifs fixés par ces deux programmes en 2017 avec le taux de croissance prévisionnel de 5 % et un taux d'inflation estimé à 2, 5 % du PIB. D'un montant total estimé à 155 milliards sur 3 ans, le PUDC lancé en 2016, prévoit, entre autres, une aide aux populations rurales et vulnérables du pays qui constituent près de 62% de la population du Togo. Déjà, 11 milliards FCFA ont été investis dont 90% du budget de l'Etat pour le volet de la réalisation et la réhabilitation des infrastructures routières, Vingt-deux (22) communautés dont quinze (15) quartiers de Lomé et sept (7)

viles de l'intérieur bénéficieront cette année de la mise en place d'infrastructures sociocommunitaires pour un montant de 2,1 milliards de francs CFA. Le PUDC comprend plusieurs axes dont le développement des infrastructures socio-économiques de base, le renforcement des capacités institutionnelles des

acteurs nationaux et locaux, le développement de l'entrepreneuriat rural et la création d'un système de géolocalisation des infrastructures. Quant au PAPV, le gouvernement l'a initié depuis novembre 2015 pour renforcer son appui aux couches vulnérables et prend en compte l'accès à l'eau potable, l'assainissement de

base, l'électrification rurale, les écoles et centres de santé ainsi que les aménagements hydro-agricoles, infrastructures de stockage....

Kamine

EDUCATION AU TOGO

KITS D' ACTIONS MAJEURES DANS LE SOUS SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Dans le domaine du droit à l'éducation, le Togo, à la suite du diagnostic du système éducatif, a actualisé son plan sectoriel pour la période 2014-2025. Ce plan vise, en lien avec les objectifs de la SCAPE, à équilibrer la pyramide éducative nationale, à améliorer la qualité du système éducatif, à développer un partenariat efficace avec les différents membres du corps social et à assurer la gouvernance et la gestion efficace de ce système. Au titre des actions menées dans le cadre de l'amélioration de l'accès et de l'achèvement universel ; En matière d'infrastructures d'accueil, l'Etat a construit cinq (5) nouvelles Ecoles Normales d'Instituteurs pour porter l'effectif à six (6) afin de former en quantité et en qualité des enseignants pour une éducation de qualité ; on note également la construction de plus de cinq mille (5000) salles de classes équipées sur ressources propres et sur les projets BID, PERI, PAREC ; d'autres constructions sont encore en cours sur BID III, PERI 2, PAREC,. Dans le cadre du Programme d'Urgence de

Développement Communautaire (PUDC) de 229 Salles équipées, câblées pour les TIC sont en construction. En matière sanitaire, plus de 2500 nouvelles latrines dans les écoles ont vu le jour de même que la réalisation de plus de 300 forages en vue de doter les écoles bénéficiaires en eau potable. La formation et déploiement des enseignants et du personnel d'encadrement ont été une priorité pour le gouvernement. A cet effet, il a été instauré la formation initiale obligatoire des enseignants principalement dans le primaire depuis 2010; la reprise du recrutement et formation de trois vagues de 2 904 élèves-maîtres dans les ENI ; il faut noter également qu'un concours est organisé en 2016 dont les résultats seront communiqués incessamment pour la formation d'une autre cohorte de 1500 élèves- maîtres; les autres actions concernent le déploiement de 1495 maîtres sortis des ENI et 270 professeurs de CEG sortants de l'ENS au cours de cette année scolaire 2016-2017 ; la reprise du recrutement et formation des enseignants à l'Ecole Normale

Supérieure d'Atakpamé pour former les enseignants pour le premier cycle du secondaire ; le recrutement cumulé de 17 645 nouveaux enseignants dont 5 000 volontaires du Primaire à la charge des parents ; le recrutement et formation de cent (100) inspecteurs de l'éducation nationale et soixante-deux (62) conseillers pédagogiques pour un meilleur encadrement de proximité des enseignants sont à mettre à l'actif des Actions majeures du gouvernement depuis 2005. Pour poursuivre les efforts d'une éducation de qualité, le gouvernement a jugé renforcé la qualité du service éducatif. On peut citer une série d'actions notamment l'octroi d'une subvention de fonctionnement aux écoles pour un montant de sept cent vingt millions (720 000 000) FCFA ; pour le premier trimestre 2016-2017, cette subvention à toutes écoles officielles a été versée dès la seconde semaine de la rentrée scolaire, l'octroi de subventions à 1 650 écoles primaires publiques identifiées sur la base de critères de performance ; la formation de 682 directeurs de collège d'enseignement général ; la formation continue de 2014 professeurs de français ; la formation de 1 382 professeurs de sciences à la conduite d'un enseignement basé sur l'expérimentation ; la construction de laboratoires et de bibliothèques équipés dans les collèges bénéficiaires des Projets BID III et PAREC ; l'implantation de 308 cantines scolaires en milieu très pauvres pour plus de quatre-vingt-cinq (85 000) bénéficiaires en vue d'accroître le taux de fréquentation et limiter la déperdition scolaire ; les réformes curriculaires en cours au préscolaire et au primaire avec introduction d'un nouveau manuel de CPI et CP2 pour tous les élèves et enseignants de toutes les écoles de tous ordres pour compter de cette année scolaire 2016-2017 et expérimentation du manuel de CE1 en vue de son introduction officielle dans les écoles en 2017-2018 ; déjà, le manuel de CPI est disponible dans toutes les régions pour être utilisé ; le processus s'étendra jusqu'en classe de CM2 ; la création et ouverture de deux lycées scientifiques pilotes à Lomé et à Kara. Une éducation n'a de la qualité que si les enseignants bénéficient régulièrement d'un traitement adéquat. Il urge que des conditions incitatives à la fonction enseignante soient revues à la hausse. Ainsi, le gouvernement a opéré un chapelet d'opérations allant de la revalorisation des salaires des enseignantes dont l'accroissement du salaire brut de base, en 2015, était de 70,96% pour les plus hauts salaires (ancienne catégorie A1) et 114,51% pour les salaires les plus bas (ancienne catégorie C) ; ces taux sont nettement dépassés en 2016 ; aux instaurations et paiement permanent d'autres primes (rentree, bibliothèque, incitation à la fonction enseignante), à la création d'une coopérative d'épargne et de crédit des enseignants du Togo.

KATHERIN

FAO : Le volume des pêches pourrait être divisé par deux au Togo

Des moments difficiles attendent les habitants des littoraux prévient l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). L'érosion côtière, en particulier en Afrique de l'Ouest, a déjà entraîné des déplacements de populations, ainsi que des pertes économiques qui s'élèvent, pour le seul Togo, à 2,3 % du PIB environ. Au cours des soixante dernières années, les températures dans l'océan Indien occidental ont augmenté de 0,6 °C, ce qui provoque le blanchissement de récifs coralliens et des catastrophes climatiques meurtrières dans toute la région. Pour Zanzibar et Mombasa,

le coût économique de l'épisode de blanchissement corallien de 1998 se chiffre en dizaines de millions de dollars. Quant au coût sur la nature, il reste encore à établir. Si l'on n'agit pas contre le changement climatique, il faut s'attendre à une chute des prises de poisson : La FAO prévoit que le volume des pêches pourrait être divisé par deux au Ghana, en Côte d'Ivoire, au Libéria, au Togo, au Nigéria et en Sierra Leone. À l'occasion de la conférence des Nations Unies sur le changement climatique qui s'est tenue à Marrakech (Maroc), la Banque mondiale, la FAO et la Banque africaine de développement (BAD)

ont dévoilé une initiative ambitieuse baptisée African Package for Climate-Resilient Ocean Economies : l'objectif est de renforcer la résilience de l'économie maritime africaine par la mise en place de mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets. La nouvelle initiative consiste en une enveloppe d'aide technique et financière qui repose sur les avantages comparatifs respectifs des trois organisations concernées. Il s'agit plus précisément de s'appuyer sur les connaissances relatives au changement climatique et de soutenir des mesures spécifiques aux activités maritimes, en se focalisant sur

les vulnérabilités climatiques de certains secteurs économiques, parmi lesquels la pêche, ainsi que sur les communautés qui en dépendent directement ou indirectement. Ces efforts devraient s'inscrire dans un triple souci d'efficacité des ressources, de promotion des méthodes de séquestration du carbone et de développement des systèmes d'observation des données hydrométéorologiques et des océans en vue de prévenir et d'évaluer les risques de catastrophe naturelle.

Côte d'Ivoire : Amnistie fiscale à plus de 5 000 entreprises



Selon, le ministre ivoirien en charge du Budget, Abdourahmane Cissé, 5462 entreprises ivoiriennes sont sorties de la « clandestinité » à la faveur des mesures d' « amnistie fiscale » prises par le gouvernement dans le budget 2016. En octobre

2015, le ministre avait exhorté les entreprises en situation irrégulière vis-à-vis du fisc faire état de leurs situations réelles aux services des impôts : « pour les entreprises qui le feront avant le 30 avril 2016, nous passerons l'éponge. Mais passé ce

délai, celles qui seront prises lors de nos contrôles paieront le prix fort » avait-il averti. « Ces entreprises ont été réintégrées dans le système et cela permet d'avoir un potentiel de recettes à venir », s'est félicité l'argentier ivoirien devant la

presse locale. L'objectif était d'amener les entreprises soit à intégrer le système fiscal, soit à payer le « juste impôt ». Il faut rappeler que pour 2017, le budget évalué à 6 501,4 milliards FCFA.

Justice restauratrice ou réparatrice

2 milliards FCFA au HCRRUN pour entamer le processus des réparations



La loi des finances 2017 prendra en compte l'aspect des réparations aux victimes des violences commises au Togo de 1958 à 2005. Dans la mise en œuvre des recommandations élaborées par la Commission Vérité, justice et réconciliation (CVJR) et pilotées par le Haut-commissariat à la réconciliation et au renforcement de l'unité (HCRRUN), le gouvernement a alloué 2 milliards de Fcfa pour entamer le processus des réparations.

L'ensemble des réparations seraient évaluées à 43 milliards FCFA. Les réparations ne consistent pas à donner de l'argent aux victimes. Selon les standards internationaux, la réparation peut être la Restitution : la restauration de la liberté, la jouissance des droits de l'homme, de l'identité, de la vie de famille et de la citoyenneté, le retour sur le lieu de résidence et la restitution de l'emploi et des biens. L'Indemnisation, comprend par une évaluation économique de chaque cas, tel que : le préjudice physique ou psychologique; les occasions perdues, y compris en ce qui concerne l'emploi, l'éducation et les prestations sociales ; les dommages matériels et la perte de revenus, y compris la perte du potentiel de gains ; le dommage moral ; les frais encourus pour l'assistance en justice ou les expertises, pour les médicaments et les services médicaux et pour les services psychologiques

et sociaux. La Réadaptation : La prise en charge médicale et psychologique ainsi que l'accès à des services juridiques et sociaux. La Satisfaction : Les procédures efficaces visant à faire cesser des violations persistantes ; divulgation complète et publique de la vérité, recherche des personnes disparues, de l'identité des enfants qui ont été enlevés et des corps des personnes tuées, et assistance pour la récupération, l'identification et la réinhumation des corps; rétablissement de la dignité; excuses publiques, notamment reconnaissance des faits et acceptation de responsabilité; sanctions judiciaires et administratives à l'encontre des personnes responsables des violations; commémorations et hommages aux victimes; etc. La Garanties de non-répétition : veiller au contrôle efficace des forces armées et des forces de sécurité par l'autorité civile; veiller à ce que toutes les

procédures civiles et militaires soient conformes aux normes internationales en matière de régularité de la procédure, d'équité et d'impartialité; renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire; promouvoir des mécanismes pour prévenir, surveiller et résoudre les conflits sociaux; réexaminer et réformer les lois favorisant ou permettant des violations flagrantes du droit international des droits de l'homme et des violations graves du droit international humanitaire. Il est important de noter qu'en matière de réparation et d'indemnisation, on ne peut jamais promettre à la population ce qu'on n'a pas ; il faut attirer l'attention des uns et des autres sur la réalité de chacun et se poser des questions collectives, réelles : où trouver les fonds pour une réparation individuelle ?

■ GABON :

La BAD approuve un prêt de 200 millions d'euros pour soutenir le programme de réforme

La Banque africaine de développement (BAD) a approuvé, le 11 janvier 2017, un prêt de 200 millions d'euros au Gabon, pour soutenir le Programme d'appui aux réformes économiques et financières (PAREF). Le prêt vise à relancer la croissance économique, en renforçant la viabilité des finances publiques et la transformation structurelle de l'économie dans un contexte marqué par la récente baisse des prix du pétrole, qui a fortement affecté l'économie du pays. Ce prêt est le premier de deux programmes d'appui budgétaire général couvrant la période 2016-17, pour un financement total indicatif

de 500 millions d'euros destinés à la mise en œuvre de réformes visant à débloquer le potentiel de croissance du Gabon. « Il s'agit, dans le cadre des discussions avec la Communauté économique et monétaire des Etats d'Afrique centrale (CEMAC), d'une réponse à l'effondrement des prix du pétrole, qui a eu un impact négatif sur l'économie du Gabon, et cette opération va contribuer à soutenir le pays, de manière substantielle, en collaboration avec d'autres partenaires au développement, » a souligné le président de la Banque, Akinwumi Ayodeji Adesina.

OSEZ
LE
VORTEX
COMMUNIQUEZ
AUTREMENT

REDÉPLOYEZ VOTRE ÉNERGIE, AMÉLIOREZ VOTRE VISIBILITÉ

AGENCE
DE PUBLICITÉ
ET DE
STRATÉGIES

DESIGN
DEVELOPMENT -
3D -
WEB SOLUTIONS -
IMPRESSION

22447438
92101799
98688978

WELGRAF
Agence de Publicité et de Stratégies
WWW.WELGRAFSTUDIO.COM

AVANTAGES FINANCIERS ACCORDES AUX FONCTIONNAIRES/ENSEIGNANTS										
Types d'agent	MONTANT ANNUEL DES AVANTAGES FINANCIERS ACCORDES AUX ENSEIGNANTS	TOTAL	MONTANT ANNUEL DES AVANTAGES FINANCIERS ACCORDES AUX FONCTIONNAIRES	TOTAL	MONTANT ANNUEL DES AVANTAGES FINANCIERS ACCORDES AUX FONCTIONNAIRES					
	Prime de rentrée et de bibliothèque	Prime spécifique fonction enseignante	Prime spécial sur salaire	Indemnité forfaitaire convertie en point d'indice (290 pour les A et 195 pour les B, C, et D)	Annuel	mensuel	Prime spéciale sur salaire	Indemnité forfaitaire convertie en point d'indice (290 pour les A et 195 pour les B, C et D)	Annuel	mensuel
Catégorie A1	150 000	120 000	78 000	360 000	708 000	59 000	78 000	360 000	438 000	36 500
Catégorie A2	150 000	120 000	78 000	360 000	708 000	59 000	78 000	360 000	438 000	36 500
Catégorie B	150 000	96 000	78 000	240 000	564 000	47 000	78 000	240 000	318 000	26 500
Catégorie C	150 000	96 000	102 000	240 000	588 000	49 000	102 000	240 000	342 000	28 500
Catégorie D	150 000	96 000	102 000	240 000	588 000	49 000	102 000	240 000	342 000	28 500

L'ÉLARGISSEMENT DE LA BASE FISCALE DE LA LOI DE FINANCES 2017

Le Commissaire aux impôts Esso-Wavana ADOYI : « Nous apprécions cette décision du gouvernement d'exonérer les produits locaux pour plus de compétitivité »

L'adoption de la loi de finances 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 1.227,4 milliards de francs CFA devait permettre au gouvernement de poursuivre la mise en œuvre de sa politique de développement tourné vers le social. Au rang des recettes, le gouvernement annonce une poursuite de la politique fiscale, notamment l'élargissement de la base fiscale. Une bonne option pour lui afin de poursuivre la consolidation de la mobilisation des recettes internes en assurant l'élargissement progressif de l'assiette fiscale afin de desserrer l'étau sur les entreprises et permettre ainsi au secteur privé de jouer pleinement le rôle qui est le sien.

A cet effet, le gouvernement a consenti une baisse de 1% du taux de l'impôt sur les sociétés et a exonéré et/ou taxé à taux modéré les produits de consommation de base pour lutter contre la «vie-chère». Reçu sur une radio de la place, le Commissaire aux impôts Esso-Wavana ADOYI à l'Office togolais des recettes (OTR) a essayé de donner un large éclaircissement sur les nouvelles dispositions fiscales en vigueur établies par le gouvernement pour réduire l'assiette des ménages mais aussi alléger les charges fiscales aux opérateurs économiques ; « Le gouvernement a pris sur lui l'obligation de taxer certains produits alimentaires à un taux réduit de 10% au lieu de 18%. Toutes ces situations augurent une belle année aux consommateurs et les entreprises du Togo », a-t-il laissé entendre. Quels sont alors ces produits qui ont été exonérés et les mesures fiscales prises ? La rédaction du Journal Economie et Développement a pris soin de reproduire les quelques interventions du Commissaire aux impôts dans ses colonnes.

Eco-Dev : Quel avantage peut-on noter de l'exonération de la TVA sur le panier de la ménagère ?

Esso-Wavana ADOYI : Lorsque nous parlons des impacts de la réduction budgétaire fiscale, il faut parler de la taxe qui est un élément du prix de la consommation sur certains produits. Donc si un produit est exonéré de taxe, cela augmente sa consommation et réduit ainsi l'assiette dans les ménages mais aussi élargit les revenus fiscaux de l'Etat. C'est vrai que la réduction est un manque à gagner sur la TVA (La taxe sur la valeur ajoutée) mais en matière budgétaire, elle est toujours rattrapée en moyen terme par une augmentation de la consommation. Par rapport au panier de la ménagère, quelqu'un qui devait acheter un article à valeur égale de 18% et qui l'achète maintenant à 10%, cela veut dire qu'il aura l'envie de se procurer de cet article régulièrement. De la même façon ceux qui n'ont pas l'habitude à l'usage de ce produit, pourront devenir de véritables consommateurs. Les pâtes alimentaires par exemple considérées comme un élément de luxe, sous

une taxation de 10% amènera tout le monde à sa consommation même en milieu rural. En ce qui concerne la promotion de la production locale, le cas du riz est palpable dans la société. Partout, on parle du riz parfumé qui est produit dans les différentes localités de nos pays. C'est l'occasion à ces divers produits d'être compétitifs sur le marché local puisque le riz local est exonéré par rapport au riz importé qui supporte lui, les droits de douanes. Nous apprécions cette décision du gouvernement d'exonérer les produits locaux pour plus de compétitivité.

Eco-Dev : Quels sont alors ces produits qui ont été dorénavant exonérés avec la loi des finances 2017

Esso-Wavana ADOYI : Le gouvernement a pris sur lui l'obligation de taxer certains produits alimentaires à un taux réduit de 10% au lieu de 18%. Pour ce qui concerne les biens, par exemple, il y a les huiles alimentaires, le sucre, la farine de céréales (maïs, blé, fonio, mil, le sorgho, le riz, les pâtes alimentaires, les laits manufacturés), ceci pour galvaniser le mandat social énoncé par le Chef de l'Etat. Pour le secteur agricole et de l'élevage, les aliments pour les volailles et bétails, les poussins d'un jour, les matériels agricoles sont taxés maintenant à un taux de 10%. Le gouvernement a foncé le clou en exonérant désormais le riz de la TVA sauf le riz de luxe. Il convient au ministre des finances et de l'économie et à sa collègue du commerce de définir ce qu'on entend par le « riz de luxe ». Au niveau du secteur de l'éducation, le tissu kaki est taxé désormais de 10%. Au niveau du tourisme, un secteur dont les gouvernants souhaitent promouvoir comme une source de développement, la loi des finances 2017 prévoit que les hôtels et les restaurants agréés taxeront désormais leurs prestations à 10%. Les biens d'occasions c'est-à-dire l'informatique et les transports, au niveau de l'économie numérique, le gouvernement a exonéré tout ce qui concerne l'importation et la vente des terminaux mobiles et du moins informatiques de la TVA au niveau des consommateurs et ménages. Au niveau de l'énergie, le gouvernement a exonéré l'importation et la vente des matériels de productions des énergies renouvelables effectués par les entreprises agréées par le ministère en charge de l'Energie. Pour les transports, il est à signifier que le pack automobile du Togo est vieillissant, c'est pourquoi, le gouvernement a demandé au ministère des transports de mettre sur pied un programme de renouvellement du pack automobile. Dans ce cadre l'acquisition des matériels de transports que ce soient des biens et de marchandises sera exonérée des TVA. Toutes ces situations augurent une belle année aux consommateurs et les entreprises du Togo. Il faut ajouter également qu'au niveau des entreprises, il y a aussi une réduction de l'impôt sur les sociétés (IS) de 29% à 28%. Ceci est un ton qui a été donné mais l'ambition de l'OTR sous le contrôle du gouvernement est d'arriver à 25% un plafond institué par l'UEMOA.

Eco-Dev : Pourquoi le gouvernement a alors décidé d'alléger les terminaux et les matériels informatiques ?

Esso-Wavana ADOYI : L'économie numérique n'est plus un luxe. Les smartphones de nos jours ne sont plus utilisés tout simplement pour les appels mais aussi pour le commerce, par exemple e-commerce qui se développe bien dans la sous-région. Au Togo, nous avons le T-Money, et l'OTR souhaite que les contribuables l'utilisent pour payer les impôts d'où nous avons jugé qu'il est nécessaire de permettre aux ménages et aux opérateurs économiques de disposer des vrais téléphones mobiles. Et puis fallait pas oublier les matériels informatiques tels que les ordinateurs et les accessoires (imprimantes, scanners, les photocopieuses et autres) sont aussi exonérés des TVA. Toutes ces initiatives pour dire que le Togo s'est lancé tout haut dans l'économie numérique.

Eco-Dev : Au moment où le Togo a besoin de ressources, le gouvernement procède à la baisse des charges fiscales, comment l'OTR va procéder pour honorer sa feuille de route fiscale en 2017 ?

Esso-Wavana ADOYI : Les attributions d'une absorption fiscale sont la taxation mais beaucoup plus les contrôles. A l'OTR, nous avons l'obligation de contrôles rigoureux et réguliers et avoir l'assurance de bien faire par rapport aux dispositions légales prises mais aussi de bien s'assurer que ces mesures idoines ont un impact sur le panier de la ménagère et sur la production nationale. Il nous appartient alors de mettre en place un système de contrôle efficace puisqu'il serait difficile d'affirmer qu'aujourd'hui que la lutte contre la fraude fiscale est gagnée totalement. Il existe toujours des opérateurs économiques véreux qui font de grosses affaires que l'administration fiscale n'arrive pas à détecter, c'est pourquoi, il est impérieux de continuer pas chercher les niches fiscales. La lutte contre la fraude fiscale et la fiscalisation du secteur informelle sont des éléments qui nous permettront d'évoluer dans le processus des recouvrements.

Eco-Dev : Les citoyens continuent par indexer l'OTR comme un outil de pression. Comment allez-vous procéder pour laver cette mauvaise image ?

Esso-Wavana ADOYI : Déjà au niveau de la loi des finances 2017, il a été créé une Commission administrative de recours qui sera un cadre dans lequel siégeront les responsables des ministères des finances, du secteur privé pour essayer d'émettre des avis sur des différends qui opposent l'administration fiscale et les opérateurs économiques surtout lorsqu'il s'agit des contrôles fiscaux qui sont des mesures contradictoires qui obligent l'administration à avoir sa position compte tenu des éléments qu'elle détient et qui donne le droit à l'opérateur économique de se défendre quand les deux entités en un certain moment ne s'entendent pas sur certaines interprétations. Donc la mise en place de cette commission permettra de régler certains problèmes à travers des avis pris en compte par l'administration fiscale lorsqu'ils répondent aux normes de la réglementation en vigueur. En dehors de cette commission, nous devons également communiquer suffisamment car il existe un amalgame d'informations. Si vous prenez les petits contribuables des marchés, il y a une confusion totale

ECONOMIE

Les défis de croissances économique :

Comment l'Afrique se porte-elle?

SÉNÉGAL :

Thierno Bocar Tall, DG de SABER décédé



C'est avec une vive émotion que le monde des Energies renouvelable a appris le décès du sénégalais Thierno Bocar TALL, DG de la société africaine des biocarburants et des énergies renouvelables (Saber) dont le siège est à Lomé. C'est depuis janvier 2011, que TALL a pris les rênes de cette organisation internationale et dont le capital est détenu par 15 Etats actionnaires (Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Tchad et Togo) et 6 institutions financières (BIDC, BOAD, Ecobank, FAGACE, IEL et Nexim Bank). En 2014, il

était l'artisan de la promotion des énergies propres et renouvelables dans laquelle s'inscrit la 12ème édition de la foire Internationale de Lomé. Sur financement chinois, l'électrification rurale en panneau solaire au Togo a trouvé une place sous le soleil avec la Saber. Environs 13.000 lampadaires sont en cours d'installation. Thierno Bocar Tall est titulaire d'une maîtrise en Finance et Economie de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Il a travaillé successivement au Centre des Entreprises Publiques, au ministère des Finances et des affaires économiques (1984), puis à la Banque d'investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) (1985-2003), de 2003-2007, au sein du NEPAD, avant de prendre les commandes du Fonds africain des biocarburants et des énergies renouvelables (FABER) d'août 2007 à décembre 2010. Thierno Bocar Tall est par ailleurs membre du Conseil d'administration de Global village Energy Partnership depuis 2013.

Ethiopian Airlines : Ouverture en avril 2017 d'un terminal de fret estimé à 150 millions \$.

Le nouveau terminal de fret d'Ethiopian Airlines, en cours de construction à l'aéroport d'Addis-Abeba-Bole, devrait être opérationnel en avril 2017 est terminé à 82% a annoncé la compagnie. D'une capacité annuelle de 1,2 million de tonnes, le terminal est considéré comme l'un des plus importants au monde. «Une fois terminé, la capacité du terminal sera équivalente à celle des terminaux de fret d'Amsterdam-Schiphol, de Changi (Singapour) ou Hong Kong», a déclaré le PDG de la compagnie, Tewolde Gebremariam. Le coût de la première phase du projet

est estimé à 150 millions \$. L'objectif d'Ethiopian Airlines est de «soutenir la croissance des exportations des produits périssables éthiopiens tels que les fleurs, les fruits, les légumes et la viande». Elle prévoit d'exploiter 18 avions-cargos dédiés pour desservir 37 destinations internationales Cargo avant 2025. Selon l'Association internationale du transport aérien (IATA), la compagnie publique éthiopienne se positionne désormais au rang de première compagnie africaine en termes de bénéfices et de chiffre d'affaires.

Niger : 40 milliards de Fcfa levés sur le marché financier de l'UEMOA

L'Agence UMOA-Titres (AUT), en collaboration avec la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), a organisé le 10 janvier 2017, à la demande de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique du Niger, l'émission de Bons du Trésor à 364 jours portant sur un montant de 40 milliards de Fcfa. Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'exécution du programme d'émissions de titres publics du Niger, en conformité avec la stratégie à moyen et long terme de gestion de la dette, visant à garantir sa capacité à honorer ses échéances. L'appel d'offres, lancé le 30 décembre 2016, suivant un système d'enchères à taux multiples, a enregistré les résultats ci-dessous : Montant sollicité : 40 000 millions de FCFA, Nombre de soumissions :

25, Montant global des soumissions : 40 010 millions de FCFA, dont 1 825 millions en ONC, Soumissions retenues : 39 510 millions de FCFA dont 1 825 millions en ONC: Taux de couverture du montant mis en adjudication : 100,03%, Taux marginal : 6,5000%, Taux moyen pondéré : 6,24105%. Un autre avantage, les titres émis sont remboursables le premier jour ouvré suivant la date d'échéance. Laquelle date est fixée au 09 janvier 2018. Les intérêts seront payés d'avance et seront précomptés sur la valeur nominale des bons. L'opération est composée d'une seule et unique tranche. C'est la première levée de fonds que fait le Niger sur le marché de l'Uemoa en 2017. Environ 100 milliards de Fcfa ont été levés en 2016 sur le même marché.

Cameroun : Plus de 700 agents de l'Etat ont indûment perçu 1,3 milliard de FCfa en 2016

1,3 milliard de francs Cfa est le montant indûment perçu par environ 700 agents de l'Etat camerounais au cours de l'année 2016, avec la complicité des services informatique et de la solde du ministère des Finances. Le stratagème de ces fraudeurs et de leurs complices consistait à se faire payer à plusieurs reprises des rappels de soldes, des avances de soldes, les suppléments salariaux induits par les avancements en grade ou les reclassements. Alors que des agents du ministère des Finances impliqués dans cette pratique frauduleuse ont maille à partir avec la justice camerounaise,

les bénéficiaires, eux, ont d'ores et déjà été mis en débet, dans l'optique de rembourser toutes les sommes indûment perçues, rapportent nos sources. Baptisée «Mboma», le boa en français, cette pratique est très répandue dans certains corps de la fonction publique camerounaise tel que l'armée. Les différentes mesures prises par le gouvernement n'ont jamais réussi à éradiquer cette pratique qui, combinée au phénomène des agents de l'Etat fictifs, faisait perdre jusqu'à 5 milliards de francs Cfa par mois au Trésor public camerounais.

(Suite Page 6)

entre les taxes communales et la charge fiscale. Il faut rappeler que les préfectures et les communes émettent des taxes qu'elles collectent dans les marchés. Les taxes communales c'est lorsque vous occuper une parcelle du marché ou de la rue, vous avez l'obligation de payer ces taxes mais en plus si vous exercer une activité génératrice de revenus, vous êtes tenus de payer les impôts et c'est à ce niveau que se trouve l'amalgame, d'où une forte campagne de communication pour une large explication aux contribuables. En tout cas les critiques à l'encontre de l'OTR ne tombent pas dans les oreilles des sourds. D'ailleurs, c'est ce qui a motivé les nouvelles dispositions dans la loi des finances 2017 pour dire aux opérateurs économiques que nous avons l'obligation que le climat des affaires soit plus fluide et amélioré le plus possible.

Eco-Dev : On espère que L'OTR ne va pas tuer ses poules d'or ?

Esso-Wavana ADOYI : En effet, l'OTR ne hasarderait pas à le faire et nous n'avons pas le droit de le faire car en osant le faire, nous n'existerons plus.

Propos recueillis par CREDO

ANNONCEZ VOUS DANS NOTRE JOURNAL
TEL: (228) 90 30 85 10



Pour y
accéder,
composez

***145#**

Gérez tout via votre mobile !

✓ Simple ✓ Rapide ✓ Sécurisé

NOS SERVICES

- ✓ Dépôt d'argent
- ✓ Retrait d'argent
- ✓ Transfert d'argent national (vers compte et vers espèces)
- ✓ Achat de crédit de communication (crédit voix et forfait internet)
- ✓ Paiement auprès d'un commerçant (paiement marchand)
- ✓ Paiement de facture (CEET, CANAL+, etc.)
- ✓ Collectes de fonds (impôts, taxe, prime d'assurance, etc.)
- ✓ Paiement de masse (salaire, pension, bourse, etc.)



LE LEADER

service client : 888 www.facebook.com/Togocel www.twitter.com/togocel www.togocel.tg certifiée ISO 9001 et ISO 14001

